

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 15 septembre 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, C. Roy, C. Arhuero, S. Baud,

P. Meylan, S. Pérou, S. Manganelli, M. Aragon

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nath. Laks donné à Nicolas Laks, V. Roy donné à C. Roy, T.

Eudes donné à S. Baud

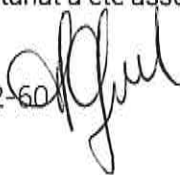
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, G. Vilmint, S. Casabianca, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	13
Votants	16
Dont pouvoirs	03

N° 2022-60



DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2022

Par délibération n°2021-63 en date du 25 novembre 2021, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision 2022-31 du 7 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A 1894 et A 1963, sises 10 route des Fruitières – « La Perusaz » - à Beaumont 74160.
- Décision 2022-32 du 7 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A 1894 et A 1963, sises 10 route des Fruitières – « La Perusaz » - à Beaumont 74160.
- Décision 2022-33 du 11 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A 1963p, sise 10 route des Fruitières - à Beaumont 74160.
- Décision 2022-34 du 19 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A 1962p, sise 10 route des Fruitières - à Beaumont 74160.
- Décision 2022-35 du 19 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A 1892 et A 1963, sises 10 route des Fruitières – « La Perusaz » - à Beaumont 74160.
- Décision 2022-36 du 19 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A 1892, A1893 et A 1963, sises 10 route des Fruitières – « La Perusaz » - à Beaumont 74160.
- Décision 2022-37 du 20 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B 652, sise 150 rue des Chainays - à Beaumont 74160.

- Décision 2022-38 du 21 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1843 sise 81 chemin des Usses-Forêts, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-39 du 22 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1655 sise 371 Grand Rue, Le Grand-Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-40 du 22 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1371 et B1373 sises 66 Grand Rue, Le Grand-Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-41 du 22 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1977, B1983, B1973, B1974, B1975 et B1980 sises 80 Allée des Fauvettes, le Grand-Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-42 du 22 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1305 et B1306 sises 520 Route de la Croisette, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-43 du 22 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1843 sise 81 chemin des Usses-Forêts, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-44 du 22 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1306 et A1445 sises 86 Route des Pitons, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-45 du 22 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A2008 sise Route des Fruitières, les Pharanges, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-46 du 26 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1843 sise 81 chemin des Usses-Forêts, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-47 du 26 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1130 et B1342 sises 212 chemin des Crêts, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-48 du 22 juillet 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1843 sise 81 chemin des Usses-Forêts, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-49 du 1er août 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1376 B1377 B1396 B1398 B1479 B1480 et B2267, sises 250 et 224 Grand Rue – Le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-50 du 3 août 2022 : sélection de l'offre de la société SA BONFILS pour l'acquisition d'un tracteur pour un montant de 110 359,20 € et une reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 16 500 €.
- Décision 2022-51 du 5 août 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557 et B2558, sises 38 route de la Marguerite, lieudit « Les Roquettes », à Beaumont 74160.
- Décision 2022-49 du 10 août 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2557 et B2558, sises 38 E route de la Marguerite, « Les Terrasses de Bellevue », à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

